

Gilet simple breast, par VESTON DROIT.

Paiement mensuel de, etc., par MENSUALITÉ DE, ETC.

Bargain, par SOLDE.

Cent ou centin, par SOU.

On hésite à accepter le mot "sou", ne sachant comment l'abréger. On écrit bien 10 c., 10 cts, mais, quand il s'agit de dix sous, faut-il nécessairement écrire les quatre lettres s-o-u-s ? Cela semble trop long. — Ne pourrait-on pas écrire : 10 s., ou .10, ou \$0.10.

* * *

Voici quelques fautes propres à notre pays qu'il faudrait faire disparaître des cartes d'affaires et des en-têtes de lettres :

1o L'omission d'un trait d'union entre les prénoms. Ex.: Jean Charles, pour Jean-Charles; Georges Henri, pour Georges-Henri.

Si on n'écrit que les initiales des prénoms, on y insère le trait d'union quand même : J.-C. Trudeau; G.-H. Larose, etc.

2o Le remplacement d'un trait d'union par un point entre l'abréviation ST ou STE, et le nom qui suit. Il faut écrire St-Jean, Ste-Catherine, St-Denis, et non St. Jean, Ste. Catherine, St. Denis.

Le mieux serait d'écrire: S.-Jean, S.-Catherine, S.-Denis.

3o L'abréviation de Province de Québec est P. Q., et non *Que*, comme en anglais.